

Responsabilité des Médecins du travail

Compétences visées

- Connaître les missions des médecins du travail à l'issue des différentes réformes sur la santé au travail.
- Connaître les principes de la responsabilité médicale et leur application en santé au travail.
- Identifier les situations source de conflit et déterminer les actions de prévention à mettre en œuvre.
- Savoir gérer la réclamation d'un salarié ou d'un employeur.

EN RÉSUMÉ

Défini par le code du travail, l'exercice de la médecine du travail est très spécifique. À la fois conseiller de l'employeur et défenseur de la santé des salariés, il se retrouve fréquemment dans des situations difficiles qui nécessitent de bien connaître les prérogatives et responsabilités attachées à cet exercice professionnel.

Si la responsabilité du médecin du travail obéit aux principes généraux de la responsabilité médicale dans ses activités de diagnostic et ses actions de prévention, elle diffère singulièrement quand il s'agit de rendre les différents avis et préconisations prévus par les textes.

La pénurie maintenant bien installée de médecins du travail a conduit à une réorganisation complète du fonctionnement des services comprenant une nouvelle répartition des tâches avec les autres intervenants qui implique de faire des choix lourds de conséquences en termes de responsabilité.

PUBLIC ET PRÉ-REQUIS

Médecins du travail, internes en médecine du travail, médecins en cours de formation à la médecine du travail.

Pas de prérequis.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les missions spécifiques du médecin du travail en regard de la réglementation.
- Connaître les principes de la responsabilité médicale.
- Déterminer les sources de conflit, tant avec les employeurs et les salariés, définir la bonne attitude.
- Connaître les différentes réformes (loi du 8 août 2016, décrets du 27 décembre 2016 et du 26 avril 2022) et en déduire des conséquences en termes de formation et d'organisation.

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

- Recueil des souhaits des participants, évaluation de leurs connaissances et besoins.
- Rappels sur les compétences et les missions des médecins du travail.
- Présentation de la réglementation sur le fonctionnement des services de médecine du travail.
- Principes de la responsabilité médicale
- Importance de la traçabilité en médecine du travail (décret du 15 novembre 2022 relatif au dossier médical en santé au travail).
- Description du périmètre de la télémedecine du travail et des précautions à prendre.
- Etude des mises en cause des médecins du travail (visites périodiques, visites de reprise, visites à la demande, gestion des inaptitudes, actions de prévention TMS, RPS...).
- Rédaction des protocoles de répartition du travail avec les infirmières en santé au travail.

La formation peut être adaptée, sur demande, aux médecins du travail des 3 fonctions publiques.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Conférence présentielle, apports théoriques et étude de cas fournies par les participants et/ou le formateur.

INTERVENANT

Juriste spécialisé en droit de la santé/droit du travail.

LIEU DE FORMATION

En intra et/ou inter-établissement.

DURÉE

Une **1/2 journée à 1 journée** selon les attentes initiales.

TARIF (transport, hébergement et repas inclus).

800 € TTC pour une ½ journée de formation.

1400 € TTC les 2 formations dans la journée.

DÉLAIS DE PRÉVENANCE

2 mois minimum entre la demande et la réalisation de la prestation.

MODALITES D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis à l'entrée et en fin de prestation (pré-test et post-test).

MODALITÉS D'APPRÉCIATION

Questionnaire à l'issue de la formation.
Questionnaire à 6 mois.

ACCESSIBILITÉ

Formation accessible aux personnes en situation de handicap.